



INCUBATEUR



**Termes de référence de l'atelier sur le Statut National  
d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) couplé à la finale du  
« Prix de l'innovation »**

**Kaolack, les 25 et 26 juillet 2023**

## **I. Contexte et justification**

Au Sénégal, seul un jeune travailleur sur dix exerce un emploi formel, en zone rurale, l'écart se creuse davantage. L'entrepreneuriat apparaît ainsi comme une des plus prometteuses voies pour offrir aux jeunes du travail et une vie décente. Dans les universités sénégalaises, l'esprit entrepreneurial se développe de plus en plus grâce à la mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants porteurs de projets d'entreprises.

Le projet pédagogique de l'Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima NIASS (USSEIN) est adossé d'une part à la professionnalisation des filières et d'autre part à la promotion de l'entrepreneuriat. Plusieurs types de débouchés sont envisagés pour les jeunes diplômés de l'USSEIN autour des métiers de l'agriculture.

L'USSEIN a pris plusieurs initiatives dans ce sens, parmi lesquelles on peut citer : la mise en place de LAB USSEIN, l'instauration du challenge dénommé « Prix de l'innovation », l'organisation d'un Climathon, la mise sur pied de l'incubateur Dekkal Yaakaar en partenariat avec l'Agence Belge de Développement (ENABEL).

C'est dans ce cadre que s'inscrit également le projet PEA PETTAL – Promouvoir un Enseignement supérieur professionnalisant ancré dans les Territoires pour accompagner la Transition Agroécologique des systèmes Alimentaires – financé par l'AFD et co-porté par l'USSEIN et l'Institut Agro de Montpellier (France) qui vise, entre autres, le renforcement de la professionnalisation des filières (WP2a) et le développement de connexions villes - campagnes à travers un dispositif « Universités-Territoires-Entreprises » (WP3).

Toutes ces initiatives visent à opérationnaliser la mission d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants et des diplômés qui est dévolue aux universités sénégalaises.

Cependant, un des défis majeurs de l'entrepreneuriat-étudiant est l'alliage du statut d'étudiant à celui d'entrepreneur. Les étudiants entrepreneurs concilient difficilement les engagements pédagogiques d'une part, et ceux entrepreneuriaux d'autre part. Ainsi, pour favoriser l'entrepreneuriat dans le milieu universitaire sans porter atteinte au parcours académique de l'étudiant, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a mis en place, par Lettre circulaire N°1110/MESRI/ SG/DC/Cj/dl du 25 juillet 2022, le Statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE).

Le SNEE est défini comme étant « un statut spécial accordé aux étudiants et apprenants qui disposent d'une idée de projet ou comptent créer une entreprise durant leur parcours académique ». Il « vise à développer chez les étudiants un esprit entrepreneurial, à améliorer leur employabilité et à faciliter leur insertion professionnelle. Le SNEE intègre un projet entrepreneurial dans le parcours de formation de l'étudiant et constitue un outil pouvant lui permettre de tisser des relations avec différents acteurs de l'écosystème entrepreneurial ».

L'opérationnalisation de ce SNEE au niveau de chaque établissement, requiert la prise de dispositions réglementaires liées à son attribution. Ce qui justifie l'organisation de cet atelier.

Dans cette même dynamique de promouvoir l'entrepreneuriat chez les étudiants, l'atelier sur le SNEE sera couplé à la finale du concours de l'USSEIN dénommé « Prix de l'innovation ». Ce concours mettra en compétition 11 projets portés par des équipes d'étudiants et primera les meilleurs.

## **II. Objectifs**

### **II.1. Objectif général**

L'objectif général de cet atelier est de fixer les règles et modalités d'attribution et de fonctionnement du Statut national d'étudiant entrepreneur à l'Université du Sine Saloum El Hâdj Ibrahima NIASS (USSEIN) et d'organiser la finale du « Prix de l'innovation ».

### **II.2. Objectifs spécifiques :**

- S'approprier la Lettre circulaire du MESRI sur le SNEE ;
- Elaborer et valider les conditions d'éligibilité au SNEE ;
- Définir les critères d'attribution et de perte du SNEE ;
- Définir la procédure/circuit interne de demande du SNEE ;
- Définir les modalités de comptabilisation du projet entrepreneurial dans les crédits de la formation ;
- Définir les conditions d'insertion de la mention d'étudiant-entrepreneur dans le supplément au diplôme ;
- Définir les conditions d'insertion de la mention du statut d'étudiant-entrepreneur sur la carte d'étudiant de l'intéressé ;
- Sélectionner les meilleurs projets des finalistes du « Prix de l'innovation » et leur attribuer des prix.

### III. Résultats attendus

- Le personnel de l'USSEIN s'est approprié de la Lettre circulaire du MESRI sur le SNEE ;
- Les conditions d'éligibilité internes des étudiants au SNEE sont élaborées et validées ;
- Les critères d'attribution et de perte du SNEE sont définis ;
- La procédure/circuit interne de demande du SNEE est définie ;
- Les modalités de la comptabilisation du projet entrepreneurial dans les crédits de la formation sont définies ;
- Les conditions d'insertion de la mention d'étudiant-entrepreneur dans le supplément au diplôme sont définies ;
- Les conditions d'insertion de la mention du statut d'étudiant-entrepreneur sur la carte d'étudiant sont définies ;
- Les meilleurs projets des finalistes du « Prix de l'innovation » sont sélectionnés et des prix leur sont attribués.

### IV. Cibles de l'atelier

L'atelier cible l'administration rectorale, les Directeurs d'UFR, les Chefs de département, le personnel de Dekkal Yaakaar, les porteurs de projets finalistes du « Prix de l'innovation », les représentants des étudiants-entrepreneurs, des personnes ressources et des structures de l'écosystème entrepreneurial local.

### V. Dates et lieu

L'atelier est prévu pour les 25 et 26 juillet 2023 dans un hôtel de la place.

### VI. Agenda prévisionnel

HORAIRES	ACTIVITES
<b>Jour 1 : jeudi 25 juillet 2023</b>	
08h 30- 09h 00	Accueil et installation des participants
09h 00 – 09h 15	Mots de bienvenue des autorités
09h 15- 09h 30	Présentation et validation de l'agenda
09h 30 - 10h 15	Présentation suivie de discussion de la lettre circulaire du MESRI sur le SNEE

10h 15 – 11h 00	Elaboration et validation des conditions d'éligibilité au SNEE pour les étudiants de l'USSEIN
11h 00 – 11h 15	Pause-café
11h 15 – 12h 00	Elaboration et validation des conditions d'éligibilité au SNEE pour les étudiants de l'USSEIN (suite et fin)
12h 00- 13h 30	Définition des critères d'attribution et de perte du SNEE pour les étudiants de l'USSEIN
13h 30 – 14h 30	Pause-déjeuner
14h 30 – 16h 00	Définition des critères d'attribution et de perte du SNEE pour les étudiants de l'USSEIN
16h 00- 16h 15	Pause-café
16h 15 – 17h 15	Définition des critères d'attribution et de perte du SNEE pour les étudiants de l'USSEIN (suite et fin)
<b>Jour 2: vendredi 26 juillet 2023</b>	
09h 00 – 11h 00	Définition de la procédure/circuit interne de demande du SNEE à l'USSEIN
11h 00 – 11h 15	Pause-café
11h 15- 12h 15	Définition des modalités de la comptabilisation du projet entrepreneurial dans les crédits de la formation ;
12h 15- 13h 00	Définition des conditions d'insertion de la mention d'étudiant-entrepreneur dans le supplément au diplôme du parcours de l'intéressé.
13h 00 – 15h 00	Pause-déjeuner
15h 00- 16h 30	Organisation de la finale du « Prix de l'innovation »
16h 30- 17h 00	Clôture de l'atelier

## VII. Liste des participants

N°	Prénom et Nom	Fonction	Site
1	Pr Coumba TOURE	Recteur	Kaolack
2	Pr Khalifa Ababacar SYLLA	Vice-recteur	Kaolack
3	M. Ousmane Niébé DIOP	Secrétaire général	Kaolack
4	Pr Cheikh THIAW	Directeur de l'UFR SAEPAN	Kaolack
5	Pr Diégane DIOUF	Directeur de l'UFR SSE / Coordonnateur Projet PEA PETTAL	Kaffrine
6	Pr Abdoulaye SENE	Directeur de l'UFR SFI	Kaolack
7	Dr Samba FAYE	Directeur de l'UFR SEJT	Fatick
8	Dr Pascal Mbissane FAYE	Directeur de la DISI	Kaolack
9	Dr Adama NDIAYE	Directeur de la DCIAQ	Fatick
10	Mme Oumou KEITA BADJI	Directrice de la scolarité	Kaolack
11	Moussa Gueye	Directeur-adjoint de l'UFR SAEPAN	Kaolack
12	Momath NDIAYE	Directeur-adjoint de l'UFR SFI	Kaolack
13	Mamoudou SY	Directeur-adjoint de l'UFR SSE	Kaffrine
14	Dr Labaly TOURE	Coordonnateur de Lab USSEIN	Kaolack
15	M. Papa Abdoulaye TOURE	Agent comptable	Kaolack
16	M. Omar DIOUF	CSA de l'UFR SAEPAN	Kaolack
17	Mme Adama DJIBA DIOP	CSA de l'UFR SFI	Kaolack
18	M. Abdou Karim DIEDHIOU	CSA de l'UFR SSE	Kaffrine
19	Mme Ephygenie Daba FAYE PARE	CSA de l'UFR SEJT	Fatick
20	M. Mouhamadou Moustapha GOUDIABY	Chef du Service communication	Kaolack
21	M. Malick SARR	Directeur de l'incubateur Dekkal Yaakaar	Kaolack
22	M. Pape Amadou DIOP	Responsable de l'incubation en économie numérique	Kaolack
23	M. Ousmane SARR	Responsable de l'incubation en économie Verte	Kaolack

24	Dr Meissa Diouf	Chef de du Département Agronomie et Production végétale	Kaolack
25	Dr Guillaume Antoine Baloucouné	Chef de du Département Nutrition et Alimentation	Kaolack
26	Dr Alioune Touré	Chef de du Département Sciences et Technique d'Élevage	Kaffrine
27	Dr Pape Ngore Sarr SADIO	Chef de du Département Sciences sociales	Kaffrine
28	Dr Samba KA	Chef de du Département Gestion des Ressources halieutiques, Pêche et Aquaculture	Fatick
29	Dr Sylvie Kahouwane ASSINE	Chef de du Département Tourisme, Hôtellerie, Gastronomie et Restauration	Fatick
30	Dr Tégawende Juliette NANA	Chef de du Département Sciences économiques, Gestion et Commerce	Fatick
31	Dr Bacar DIA	Chef de du Département Sciences juridiques et politiques	Fatick
32	A définir	Comptable payeur	Kaolack
33	A définir	Technicien du service de la communication	Kaolack
34	À définir	Une assistante administrative	Kaolack
35	À définir	Un étudiant entrepreneur du campus de Kaolack	Kaolack
36	À définir	Un étudiant entrepreneur du campus de Kaffrine	Kaffrine
37	À définir	Un étudiant entrepreneur du campus de Fatick	Fatick
38	Mme Fatou GUEYE	Responsable administrative et Financière Projet PEA PETTAL	Kaolack
<b>Invités externes</b>			
39	Mouhamadou Lamine WELE	Représentant de ENABEL	Kaolack
40	M. Babacar BIRANE	Représentant du Cabinet CONCREE (cofacilitateur)	Dakar
41	A définir	Une personne ressource du MESRI (facilitateur)	Dakar
42	Dr Alex Corenthin	Personne ressource (ESP)	Dakar
43	A définir	Une personne ressource de l'AUF	Dakar
44	Président de la CCIAC ou son représentant	Centre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack (CCIAC)	Kaolack
45	Directeur ou son représentant	Agence Régionale de Développement de Kaolack	Kaolack
46	Coordonnateur ou son représentant	AGRIJEUNES	Kaolack
47	Directeur ou son représentant	Pôle emploi et entrepreneuriat	Kaolack
48	Coordonnateur ou son représentant	Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaines de Valeur (PROVALE-CV)	Kaolack
49	Coordonnateur ou son représentant	ANIDA	Kaolack

50	Coordonnateur ou son représentant	L'incubateur Incub Teranga Tech de l'Alliance française	Kaolack
51	Coordonnateur ou son représentant	Le Programme Agricole Italie-Sénégal (PAIS)	Kaolack
52	Coordonnateur ou son représentant	L'ONG ECLOSIO	Kaolack